

VENTES

Honoraires de vente : 5% TTC du prix de vente à la charge du vendeur.

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies

LOCATIONS

Habitation : Honoraires agence à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m² pour les zones très tendues, 10€ TTC/m² pour les zones tendues, 8€ TTC/m² pour autre zones.

A cela s'ajoute 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires agence à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges TTC

Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges